



Communauté de communes Lévézou-Pareloup

Compte-rendu de la séance du conseil communautaire
du 21 mars 2019 à 20h30 (Vezins-de-Lévézou).

Présents :

ALRANCE : CLUZEL Bernard, DRULHE Jean-Pierre.
ARVIEU : BOUNHOL Gilles, BRU Claudine, LACAN Guy, SERIN Joël.
CANET-DE-SALARS : BERTRAND Francis, PEYSSI Maxime, VAYSSE André.
CURAN : GRIMAL Jean-Louis.
SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU : CONTASTIN Patrick, JUILLAGUET Franck.
SAINT-LEONS : SEITER Hubert, VIALARET Béatrice.
SALLES-CURAN : COMBETTES Maurice, LABIT Corinne, POUJADE René.
SEGUR : CAPOULADE Hubert, CHAUZY Marie-Noëlle, CHIVAYDEL Robert.
VEZINS-DE-LEVEZOU : JALBERT Daniel, VIALA Arnaud.
VILLEFRANCHE-DE-PANAT : BOUDES Marcel, FABRE de MORLHON Jean, MONTEILLET Yves.

Pouvoirs :

- FERRIEU Valérie à COMBETTES Maurice,
- ARGUEL Marcelle à GRIMAL Jean-Louis,
- BOULOC Cédric à JALBERT Daniel.

Présents : 25 – Pouvoirs : 3 – Votants : 28

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil communautaire désigne monsieur **PEYSSI Maxime** pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 21 février 2019 est approuvé dans son contenu, à l'unanimité des membres présents.

Administration Générale / Finances / Ressources Humaines

Compte administratif 2018 – budget principal. (Délibération n°21032019-17)

Le compte administratif 2018 de la collectivité peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 377 383,28 €	4 889 805,82 €
Recettes	4 376 199,36 €	4 935 898,50 €
Résultat 2018	998 816,08 €	46 092,68 €
Solde reporté 2017		-517 690,69 €
Résultat avec excédent reporté	286 982,10 € 1 285 798,18 €	-471 598,01 €

	RAR Investissement
Dépenses	1 859 924,99 €
Recettes	2 460 282,12 €
Résultat RAR	600 357,13 €
Résultat Investissement avec RAR	128 759,12 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; approuve le compte de gestion ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; et vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré momentanément de la séance).

Compte administratif 2018 – budget annexe SPANC. (Délibération n°21032019-18)

Le compte administratif 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	57 397,70 €
Recettes	78 646,00€
Résultat 2018	21 248,30 €
Solde reporté 2017	-4 521,31 €
Résultat	16 726,99 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; approuve le compte de gestion ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; et vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré momentanément de la séance).

Compte administratif 2018 – budget ZAE La Glène. (Délibération n°21032019-19)

Le compte administratif 2018 de la Zone d'Activité Economique de La Glène peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	534 478,42 €	534 478,42 €
Recettes	534 478,42 €	57 365,62 €
Résultat 2018	0 €	- 477 112,80€

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; approuve le compte de gestion ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; et vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré momentanément de la séance).

Compte administratif 2018 – budget ZAE Albert Gaubert. (Délibération n°21032019-20)

Le compte administratif 2018 de la Zone d'Activité Economique Albert Gaubert à Villefranche-de-Panat peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat 2018	0 €	0 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; approuve le compte de gestion ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; et vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré momentanément de la séance).

Affectation du résultat 2018. (Délibération n°21032019-21)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 285 798,18 € et considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat, Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

351 000 € au compte 10 68

934 798,18 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve ladite affectation du résultat.

Budget primitif 2019 – budget principal. (Délibération n°21032019-22)

Après examen des dépenses et recettes prévues en 2019 telles qu'apparaissant dans les tableaux détaillés présentés et commentés en séance, le Président propose d'établir le projet de budget primitif ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 7 091 779,85 €

Recettes : 7 091 779,85 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 475 164,83 €

Recettes : 5 475 164,83 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte ce budget primitif 2019.

Budget primitif 2019 – budget annexe SPANC. (Délibération n°21032019-23)

Après examen des dépenses et recettes prévues en 2019 telles qu'apparaissant dans les tableaux détaillés présentés et commentés en séance, le Président propose d'établir le projet de budget primitif du SPANC ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 78 300 €
Recettes : 78 300 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte ce budget primitif 2019.

Budget primitif 2019 – budget ZAE La Glène. (Délibération n°21032019-24)

Après examen le Président des tableaux détaillés présentés et commentés en séance propose d'établir le budget de la Zone d'Activité Economique de La Glène-Lévézou ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	1 102 511,22 €	1 193 434,22 €
Dépenses	1 102 511,22 €	1 193 434,22 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte ce budget primitif 2019.

Budget primitif 2019 – budget ZAE Albert Gaubert. (Délibération n°21032019-25)

La délibération n°07042018 du 7 avril 2018 a approuvé la création d'un budget annexe de la Zone d'activité de Villefranche de Panat « ZAE de Albert Gaubert/Champ-Grand ».

Pour 2019, le Président propose, après présentation des tableaux détaillés commentés en séance, d'établir le budget de cette ZAE -désormais dénommée Albert Gaubert- ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	459 603 €	919 206 €
Dépenses	459 603 €	919 206 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte ce budget primitif 2019.

Taux 2019 des taxes. (Délibération n°21032019-26)

Afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les foyers, le Président propose de ne pas modifier les taux des taxes sur lesquelles la communauté de communes peut statuer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition faite d'adopter les taux sans modifications tels que :

- **Taux Contribution Foncière des Entreprises : 27,29 %**
- **Taux de taxe d'habitation : 7,22 %**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,87 %**
- **Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères unique de 10,5 %**

...et diligente monsieur le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Dotation de solidarité communautaire 2019. (Délibération n°21032019-27)

Le Président rappelle que le principe et les critères de répartition de cette dotation entre les communes doivent être fixés par le Conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3. Deux critères doivent être utilisés prioritairement dans le mode de répartition de la dotation : l'importance de la population de chacune des communes membres et le potentiel fiscal par habitant.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **Institue une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2019 d'un montant total de 150 000,54 €,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la Communauté de Communes, chapitre 014, article 73922.**
- **Dit que cette dotation sera répartie pour l'année 2019 entre les communes membres selon les modalités suivantes : calcul de la dotation de solidarité communautaire de 150 000,54 euros selon les critères identiques à l'année 2010 et donc avec la population, le potentiel financier et les bases de TP de l'année 2009, avec les données suivantes :**
 - **30% population DGF des communes membres,**
 - **30% potentiel financier par population DGF des communes membres,**
 - **30% évolution des bases de TP 2001/2009,**
 - **10% moyenne 2001-2009 de chaque commune par rapport au total de la TP,**
- **et selon les modalités définies dans le rapport de la CLECT approuvé par les communes membres et par la communauté par délibération en date du 19 mars 2015.**
- **Soit la répartition dans les différentes communes pour l'année 2019 comme indiqué dans le tableau suivant :**

Communes	Montant DSC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
ALRANCE	10 158 €
ARVIEU	18 384 €
CANET	12 121,50 €
CURAN	7 598,52 €
ST LAURENT	5 971,50 €
ST LEONS	9 565,02 €
SALLES-CURAN	32 226,48 €
SEGUR	19 578,48 €
VEZINS	10 376,52 €
VILLEFRANCHE DE PANAT	24 020,52 €
TOTAL	150 000,54 €

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. (Délibération n°21032019-28)

Le Président indique qu'il apparaît nécessaire de créer un emploi d'agent de collecte des ordures ménagères non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, afin d'assurer la continuité de service dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent technique suite à un départ en retraite au 1^{er} avril 2019.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi d'un agent non titulaire à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2019 au 30

septembre 2019 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent de collecte des ordures ménagères à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 – indice majoré 326 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR. (Délibération n°21032019-29)

Le Président informe que la mise en application, à compter du 1^{er} février 2019, des décrets n°2017-901 et 2017-904 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatif et échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs implique de modifier le tableau des emplois comme ci-après :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOI PERMANENT	EMPLOI NON-PERMANENT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1		35h
Attaché	A	2		35h
Rédacteur	B	2		1 poste à 35h et 1 poste à 17h30
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Territorial	A	1		35h
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		35h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2		35h
Adjoint technique	C	5	1	35h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2		35h
Adjoint d'animation				
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Assistant socio-éducatif	C		1	21h
TOTAL	A	1		35h
		17	2	

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la communauté des communes Lévézou-Pareloup, chapitre 012.

Environnement

Reconstruction de la déchetterie de Salles-Curan – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aveyron. (Délibération n°21032019-30)

Le Président fait un rappel sur le projet de reconstruction de la déchèterie de Salles-Curan qui comprend également la mise en conformité des plateformes de stockage de déchets verts et plastiques d'origine agricole, la création d'un bassin de rétention, le renforcement de la sécurité incendie et enfin, la constitution du dossier d'autorisation de l'installation au titre des installations classées pour l'environnement est désormais à l'œuvre. Le coût de cette opération est estimé à 316 652,76 € HT pour sa globalité. Il propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'octroi d'une subvention au titre du programme « *Gestion des déchets non dangereux* ». Le plan de financement serait le suivant :

Nature de la dépense par poste	Montant HT
Bâtiment	180 247,76 €
Plateforme déchets vert et agricole + voirie attenante	58 500,00 €
Travaux préparatoire et Bassin de rétention	43 905,00 €
Renforcement canalisation d'eau (Poteau incendie)	30 000,00 €
Dossier ICPE	4 000,00 €
Total	316 652,76 €

Recette	Montant HT
Montant reversé sur litige	130 000,00 €
DETR 25 %	79 163,19 €
CG 12 (10 % de 180 247,76) Réhabilitation de déchèterie	18 024,78 €
CG 12 (20 % de 102 405) Création plateforme déchets verts	10 240,50 €
Autofinancement	79 224,29 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte les travaux et le plan de financement proposé, approuve ce même plan de financement, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à la mise en œuvre de cette opération et à la demande de subvention, et dit que les crédits sont inscrits aux budgets afférents.

Développement territorial / Proximité et cadre de vie / Voirie

Projet de création d'un plan d'eau d'agrément à Vezins – Avenant à la convention de mandat. (Délibération n°21032019-31)

Le Président rappelle que la délibération n°29092016-56 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2016 a approuvé la convention de mandat pour le projet de création d'un plan d'eau à Vezins-de-Lévézou. Il indique qu'il convient aujourd'hui de réaliser un avenant à ladite convention de mandat pour modifier l'enveloppe prévisionnelle dédiée à la phase études de l'opération telle qu'elle apparaît au stade des études d'avant-projet définitif, à savoir :

	HT	TTC
MONTANT PREVISIONNEL DES ETUDES INGENIERIE et MAITRISE D'ŒUVRE	192 445, 90 €	230 935,08 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve cet avenant et donne tout pouvoir à monsieur le Président pour mettre en œuvre ce projet et signer tout acte afférent et nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

POINT D'INFORMATION

- Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à l'EPCI : à date du Conseil, 40% des communes-membres représentant 41% de la population ont délibéré contre le transfert.
- Départ en retraite de M. Jacques GAZAGNE : en congés pour quelques jours, celui-ci partira en retraite à compter du 1^{er} avril prochain. Afin de pouvoir remplacer cet agent technique, un jury de recrutement se tiendra le 25/03 au matin.
- Bureau communautaire : le Bureau initialement programmé le lundi 1^{er} avril à 10h à Curan est reporté au 8 avril (même horaire et même lieu) en raison des réunions des groupes thématiques du SCoT.
- 1^{er} Forum de l'emploi agricole en Lévézou-Pareloup : le Président rappelle que cette initiative aura lieu le 28 mars de 10h à 13h à Saint-Martin-des-Faux et que tous les élus sont conviés.
- Permanence « amélioration de l'habitat » dans le cadre du Programme d'Intérêt Général : dans le cadre de sa compétence « politique du logement et cadre de vie », la Communauté de communes a confié au cabinet Oc'Teha les permanences mensuelles destinées à informer la population sur les aides techniques et financières pour l'amélioration de l'habitat. Elles se tiendront alternativement à Vezins (Communauté de communes) et Salles-Curan (mairie) chaque 3^{ème} jeudi du mois, de 11h à 12h. Elles sont gratuites pour le public et sans rendez-vous. La 1^{ère} permanence qui s'est tenue à Vezins ce 21 mars a permis d'accueillir 5 personnes. La prochaine aura lieu le jeudi 18 avril à Salles-Curan. Les élus communautaires sont invités à relayer largement cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.